

## **Déclaration de principes du Parti Pirate Suédois**

(v3.2)

### **Introduction**

Nous souhaitons faire évoluer la législation au niveau mondial pour favoriser l'émergence d'une société de l'information, caractérisée par sa diversité et son ouverture. Pour y parvenir, nous demandons un plus grand respect des citoyens et de leur droit à la vie privée, ainsi qu'une réforme des droits d'auteur et des brevets.

Les trois fondements du Parti Pirate sont la nécessité de protéger les droits des citoyens, la volonté de libérer la culture et la conviction que brevets et des monopoles privés sont néfastes pour la communauté.

Nous vivons dans une société du contrôle et de la surveillance, où chaque citoyen est fiché et surveillé. Pour un système judiciaire moderne, instaurer une surveillance de tous ses citoyens et les traiter ainsi en suspects est totalement contreproductif. La démocratie présuppose une protection sans faille des droits des citoyens.

Le droit d'auteur a été créé au profit de tous, dans le but d'encourager la création, le développement et la diffusion des œuvres culturelles. Or, de telles ambitions nécessitent un juste équilibre entre l'aspiration des auteurs à être reconnus et rémunérés, et la façon dont leur travail est mis à la disposition du public. Nous affirmons que le système actuel du droit d'auteur ne respecte plus cet équilibre. Dans nos sociétés, bénéficier d'un accès libre et universel à la culture et à la connaissance profiterait à tous. Pourtant, nous affirmons qu'aujourd'hui le renforcement et les abus systématiques du droit d'auteur vont à l'encontre de ses objectifs initiaux, étant donné qu'ils limitent à la fois la création et l'accès aux œuvres.

Les monopoles privés sont une des pires menaces pour la société. En effet, ils sont les premiers responsables des hausses de prix et des importants coûts dissimulés supportés par les citoyens. Les brevets sont la reconnaissance officielle des monopoles sur les idées. Les grandes entreprises font la course à ces brevets qui leur permettent d'empêcher des concurrents de moindre importance de lutter à armes égales. Le propre d'un monopole n'est pas d'adapter les prix et conditions à ce que peut supporter le marché, mais de se servir de droits illégitimement acquis comme d'un levier pour augmenter les prix et imposer des conditions draconiennes pour l'attribution de licences. Nous voulons limiter les possibilités d'instaurer des monopoles dangereux et superflus.

Les marques commerciales peuvent servir à protéger les consommateurs. Nous pensons que ce système fonctionne plutôt bien actuellement, et il n'est pas dans nos intentions de le changer.

### **Démocratie, droits des citoyens et libertés individuelles**

Le droit à la vie privée des citoyens est garanti par le Code Civil, et de ce droit découlent d'autres droits de l'Homme fondamentaux, dont la liberté de parole, d'opinion, de s'informer, mais aussi le droit à la culture et à l'accomplissement personnel. Toute tentative de l'État de restreindre ces droits doit être dénoncée et fortement combattue.

Tous les moyens mis en place par l'État pour contrôler ses citoyens (autorités, systèmes, méthodes) doivent être mis sous tutelle de représentants élus, car chaque surveillance de citoyen ordinaire, innocent de tout crime, représente une violation évidente et inacceptable des droits à la vie privée. Tout citoyen doit bénéficier du droit à l'anonymat et d'un droit de regard sur l'utilisation de ses données personnelles, qui doit être renforcé.

Nous nous élevons contre toute législation spécifique au terrorisme. Les sanctions pénales déjà applicables contre les auteurs d'atteintes ou menaces envers les citoyens ou leurs biens sont amplement suffisantes. À ce jour, les lois anti-terrorisme annihilent l'exercice serein de la justice. De plus, elles sont susceptibles d'être détournées pour réprimer les dissidents ou les immigrés. Le gouvernement est tenu de respecter la constitution non seulement par ses actes, mais aussi dans ses déclarations.

Le respect des citoyens et de leur vie privée présuppose, par exemple, l'interdiction de la torture, l'observation de l'intégrité du processus législatif et de la bonne application des lois, le respect de l'immunité des porte-parole, ainsi que celui du secret postal ; ces attentes citoyennes ne sont pas négociables. Le Parti Pirate fera tout pour dénoncer un gouvernement qui ne respecterait pas les droits de l'Homme, socle même de nos démocraties occidentales.

Les lois sur le secret postal devraient s'étendre à toute forme de communication. Tout comme il est interdit de lire le courrier d'autrui, il devrait en être de même pour les courriers électroniques et tout autre type de messagerie, instantanée ou non, quelle que soit la technologie ou l'opérateur. Toute exception à cette règle doit être solidement étayée. Les employeurs ne devraient pouvoir accéder aux messageries de leurs employés qu'en cas d'absolue nécessité relative à la sécurisation des techniques utilisées, ou en lien direct avec les missions desdits employés. L'État ne devrait être autorisé à surveiller un citoyen ou ses communications que dans le cadre de la prévention d'un crime, uniquement quand des soupçons sérieux pèsent sur celui-ci. Sinon, il devrait respecter la présomption d'innocence que ses citoyens sont en droit d'exiger. Une telle loi sur le secret des communications doit être solidement défendue.

Nous demandons le renforcement du droit des citoyens à la vie privée.

Transparence et ouverture doivent prévaloir dans l'administration d'un pays et les décisions de son gouvernement, tant en France qu'au sein de l'Union européenne. Les représentants européens doivent amener l'Union européenne à entériner le libre accès aux archives et aux documents.

Ces fondements démocratiques doivent être défendus dans toute l'Union européenne.

## **Libérer la culture**

Lorsque le droit d'auteur a été institué, il ne servait qu'à permettre aux auteurs d'être reconnus en tant que tels. Il s'est ensuite étendu à la reproduction d'œuvres dans un cadre commercial, puis même aux droits des particuliers et des organisations à but non-lucratif.

Le but initial du droit d'auteur, lorsque qu'il a été institué, était de permettre aux auteurs d'être reconnus en tant que tels. Pourtant, il s'est ensuite étendu à la reproduction d'œuvres dans un cadre commercial, puis s'est même immiscé dans les droits naturels des particuliers et des organisations à but non-lucratif.

Ce déséquilibre a entraîné une dérive inacceptable. Les bouleversements économiques et technologiques ont perverti le droit d'auteur qui ne génère plus que des privilèges injustes en faveur de quelques gros industriels, aux dépens des consommateurs, des auteurs et de la société en général.

Des millions d'enregistrements anciens, de films et de livres dorment dans les coffres-forts d'énormes groupes de médias qui se désintéressent de les rééditer, mais qui ne souhaitent pas non plus renoncer aux bénéfices qu'ils pourraient en tirer.

Nous voulons libérer notre patrimoine culturel, et rendre ces œuvres accessibles à tous, si possible avant que les bobines de films anciens ne tombent en poussière.

La législation en vigueur tente d'appliquer à des valeurs immatérielles les principes de propriété appliqués aux biens matériels.

Pourtant, les idées, la connaissance et l'information peuvent, par nature, être partagées, déclinées et diffusées à l'infini, sans exclusivité aucune.

Il est temps que le droit d'auteur revienne à ses fonctions initiales. La législation ne devrait intervenir que dans le cadre commercial pour y réglementer la vente et l'utilisation d'œuvres protégées. La copie, le partage et toute diffusion d'œuvres en dehors de ce cadre ne devraient jamais tomber sous le coup de l'illégalité. En effet, ces pratiques sont source d'enrichissement pour l'ensemble de l'humanité.

Nous voulons réformer le droit d'auteur commercial.

Le dessein initial du droit d'auteur était l'instauration d'un juste équilibre entre des intérêts commerciaux divergents.

Aujourd'hui, cet équilibre n'est plus et doit être restauré.

Nous proposons de réduire la durée du droit d'auteur (plus précisément le monopole sur une œuvre commerciale et ses divers supports) à cinq ans, à compter de sa première publication. Chacun devrait avoir le droit de réaliser des œuvres dérivées, et ce, dès la parution de l'œuvre originale. Toute exception à ce droit, telle une traduction de livre ou l'utilisation d'une musique pour un film, devra être spécifiée explicitement par l'auteur.

Nous voulons instituer un droit d'auteur juste et équilibré.

Il faut encourager toutes les diffusions non commerciales d'œuvres culturelles, compilées ou non, modifiées ou pas. Les technologies qui limitent l'accès du consommateur à l'information, à la culture ainsi qu'à la copie ("MTP" ou "DRM"), devront être proscrites. Tout MTP entravant ce droit d'accès devra être mentionné explicitement sur chaque produit concerné.

Les contrats de licence visant à restreindre la diffusion légale d'informations devront être

déclarés caducs. La diffusion non commerciale d'art, d'informations ou de savoirs - à l'exception des données personnelles - ne devrait être ni limitée, ni réprimée. En conséquence, nous appelons donc à l'abolition des taxes sur les supports vierges.

Nous voulons créer un fonds culturel commun.

## **Les brevets et les monopoles privés nuisent à la société.**

Nombreux sont les effets néfastes des brevets.

Pour exemple, à cause de brevets pharmaceutiques, des hommes et des femmes meurent faute d'accès à certains médicaments. On constate aussi que leur prix augmente sans cesse dans les pays riches, sans aucune raison valable, les priorités des laboratoires étant essentiellement d'ordre financier et la recherche corrompue de fait.

Les brevets sur le vivant et les gènes, telles les semences brevetées, ont des conséquences désastreuses et délirantes.

Les brevets logiciels freinent l'évolution technologique et représentent une menace sérieuse pour les petites et moyennes entreprises, en France, comme en Europe.

On prétend que les brevets incitent à l'innovation en matière de découvertes et de méthodes de fabrication, en ce sens qu'ils protégeraient chercheurs, inventeurs et investisseurs. La réalité est toute autre : les brevets permettent aux grandes multinationales d'empêcher de plus petites entreprises de les concurrencer d'égal à égal.

Loin d'encourager l'innovation, les brevets servent de/ sont des "champs de mines" dans la guerre que se livrent les entreprises, y compris lorsque celui qui détient un brevet ne projette aucunement de s'en servir/ l'utiliser pour développer un produit.

Nous pensons que les brevets n'ont plus de raison d'être ; ils étouffent constamment l'innovation et le dévoilement / divulgation de nouveaux savoirs. Il suffit pour s'en convaincre de regarder tous les domaines non brevetables : nous n'avons tout simplement plus besoin de brevets. Le fait d'être le premier sur un marché confère par nature assez de force pour stimuler l'innovation. La compétition entre inventeurs devrait se jouer sur des avantages/ différences/ distinctions légitimes tels que des designs novateurs, des avantages pour le client, le prix, la qualité, plutôt que par un monopole sur le savoir, attribué arbitrairement par l'administration. Si les entreprises n'avaient plus à s'offrir des bataillons d'avocats, elles disposeraient de ressources supplémentaires pour innover véritablement, améliorer plus vite leurs produits, et nous en serions tous bénéficiaires au bout du compte.

Nous voulons progressivement abolir les brevets. Nous désirons l'abolition progressive des brevets.

En marge du système pervers des brevets, d'autres procédés/ méthodes permettent aux grandes entreprises d'instaurer des monopoles. En tenant secrets les formats de fichiers ou les interfaces, elles verrouillent le marché dans une logique propriétaire, au mépris ostensible des valeurs de liberté et d'équité. Ces usages entraînent une hausse des prix et un ralentissement de l'innovation. Tout système informatique, ou toute information, produit par le secteur public, devrait contrer activement l'établissement ou la préservation de ces monopoles privés sur l'information, le savoir, les idées ou les

concepts. Des initiatives comme l'Open Access, ayant pour but de rendre les publications scientifiques librement accessibles, devraient être encouragées et soutenues.

Il faut combattre les monopoles privés.

Le secteur public devrait archiver tous ses documents et les rendre accessibles au public dans des formats ouverts. Il devrait être possible de communiquer avec le gouvernement sans être assujéti à tel ou tel distributeur de logiciels. L'utilisation de licences libres dans le secteur public, y compris les écoles, doit être stimulée.

Il faut encourager les formats ouverts et les logiciels libres.

## **Conclusion**

Nous voulons préserver les droits des citoyens, en particulier leur droit à la vie privée et les droits de l'Homme les plus élémentaires.

Tout gouvernement qui habitue et conditionne ses citoyens à être surveillés ouvre la porte aux abus de pouvoir, à une défaillance/ au déclin des libertés, et aux injustices (et met en danger les libertés). Nous exigeons que ces injustices / défaillances soient réparées. Nous exigeons la justice, la liberté et la démocratie pour tous les citoyens.

Tels qu'ils sont aujourd'hui, le droit d'auteur et les brevets engendrent des monopoles néfastes et la perte/mort des valeurs démocratiques essentielles/élémentaires. Ils sont un frein à la création d'œuvres culturelles et de savoirs, et en privent d'accès les citoyens. Nous exigeons l'abolition des brevets, et un droit d'auteur équilibré, équitable et conforme à la volonté du peuple, afin d'enrichir l'existence de tout un chacun, assainir le monde économique et créer un fonds culturel commun, profitant (garantissant) ainsi à l'évolution de la société dans son ensemble.

Pour y travailler, nous nous concentrons sur les voies parlementaires et, par conséquent, nous sollicitons un mandat du peuple pour le représenter sur ces questions.

Le Parti Pirate n'a pas vocation à faire partie d'un gouvernement. Notre objectif est de nous poser en arbitre au parlement, en accordant notre soutien à une formation politique qui tiendrait suffisamment compte de nos préoccupations. En contrepartie, nous serions prêts à soutenir un tel parti sur d'autres sujets pour lesquels nous avons fait le choix de ne pas avoir de position définie.

Pour nous rassembler en un mouvement fort, il nous paraît judicieux de ne pas prendre position sur des questions politiques sans aucun rapport avec les principes déclarés ci-dessus.

Nous sommes unis dans notre volonté commune de préserver le droit à la vie privée, de réformer le droit d'auteur, et d'abolir les brevets.

Parti Pirate Suédois, Janvier 2006